

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MARCAIS**

**SEANCE ORDINAIRE DU 2 FEVRIER 2018**

<b>Nombre de membres</b>	
Afférents au Conseil Municipal	: 11
En exercice	: 9
Qui ont pris part à la délibération	: 8

Date de la convocation : 29 Janvier 2018

Date d'affichage : 29 janvier 2018

L'An deux mil dix huit et le deux février à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre Prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence De Mme RIVET M., Maire.

Présents : Mme RIVET M., ; MANSART S. ; Mme DION A.,  
MM LAVAINE P., M LEDUC G. , Mme RIBAUDEAU C. ;  
: M DUPUIS C. M LEDOUX B.

Absente, excusée : Mme SIBOULET N.

Secrétaire (s) de séance : M LEDUC G. ;

Madame le Maire donne lecture du procès verbal du précédent conseil qui est adopté.

Elle communique l'analyse de l'architecte concernant le marché de travaux de la crèche et de l'école maternelle.

**I) Délibération 2018-1 :**

Objet de la délibération : **autorisation de signature du marché travaux crèche école**

Vu le code des marchés publics et notamment l'article 28 traitant des modalités des procédures des marchés adaptés

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21 6 qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle

Vu le rapport d'analyse des offres et le procès verbal de la réunion de la commission et de l'architecte en date du 19 janvier 2018,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer le marché suivant pour les travaux de « construction d'une crèche et de réaménagement de l'école maternelle et du salon de coiffure :

N° LOT		Entreprises	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	désamiantage déplombage démolition gros œuvre	BOUBAT	147 058,24 €	176 469,89 €
2	charpente bois terrasse	DUBAS	117 056,95 €	140 468,34 €
3	couverture ardoise et zinc	RIOTTE	43 744,24 €	52 493,09 €
4	menuiseries ext bois et aluminium	MOREAU SAS	82 298,28 €	98 757,94 €
5	menuiseries int bois agencements	ELVIN	43 223,10 €	51 867,72 €
6	isolation doublage partition faux plafonds	BOISSERY	63 555,32 €	76 266,38 €
7	courants forts et faibles	SDEE	59 567,35 €	71 480,82 €
8	plomberie sanitaires chauffage climatisation ventilation	GILARDET	122 500,00 €	147 000,00 €
9	peinture signalétique	SMC DELEGUES	29 594,45 €	35 513,34 €
10	revêtement sols durs souples faiences	SBCR	53 979,38 €	64 775,26 €
11	terrassement réseaux aménagement extérieurs dôtüre	BORDAT	61 436,00 €	73 723,20 €
12	équipements de cuisine	BENARD	17 646,00 €	21 175,20 €
13	production solaire photovoltaïque eau chaude sanitaires	SUNNY BERRY	27 000,00 €	32 400,00 €
TOTAL			868 659,31 €	1 042 391,17 €

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2018 ainsi que les subvention correspondantes accordées.

### **Questions diverses**

Madame RIVET communique au Conseil Municipal la proposition de l'architecte et d'un potier des Archers d'une création en céramique dans le hall de la crèche et/ou en extérieur, dans un but artistique mais aussi pédagogique. Les conseillers municipaux se déclarent favorables sous réserve de l'avis de l'association des Gabignons et de la faisabilité financière.

Madame DION informe le Conseil de l'avancement du transfert du secrétariat du RPI et se félicite de la mobilisation des enseignantes avec l'ATSEM suite à une absence imprévue à la cantine. Elle les en remerciera.

La situation des usagers de l'eau du nord de la commune est évoquée suite à la réunion du jeudi 1<sup>er</sup> février à Marçais avec les délégués des communes concernées par les coupures d'eau incessantes. Les éléments fournis par le président du SIAEP, Monsieur MUNOZ, permettent de confirmer la vétusté du réseau et la nécessité de rénover complètement la partie concernée d'une longueur d'environ 6km. Le président s'engage à mettre à l'étude (phase indispensable) puis à faire effectuer les travaux mais le délai ne peut être inférieur à un an et demi. Une nouvelle réunion avec la SAUR, délégataire du réseau, sera organisée.

La séance est levée à 21H30.